

RCS : SALON DE PROVENCE

Code greffe : 1304

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de SALON DE PROVENCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2020 B 00095

Numéro SIREN : 839 915 865

Nom ou dénomination : 3CG

Ce dépôt a été enregistré le 11/08/2023 sous le numéro de dépôt 3630

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012022	et clos le	31122022	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	☐
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre ☐					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case ☐					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
3 CG		250 ALLEE DE LA GALINETTE	
SIRET	8 3 9 9 1 5 8 6 5 0 0 0 2 7	13760 ST CANNAT	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal	0	Déficit
Bénéfice imposable à 15%	5 019	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		
2 Plus-values		PV à long terme imposables à 15%	PV à long terme imposables à 19%	
		Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quinquies)
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches				
Entreprises nouvelles, art 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	☐	
Entreprises nouvelles, art 44 septies	☐	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	☐	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies ☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	☐	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	☐	Autres dispositifs ☐
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	☐	
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %		
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :		dans le secteur productif, art. 244 quater W		

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%

G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre ☐

2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée

3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre ☐

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? ☒ OUI ☐ NON Si oui, indication du logiciel utilisé CEGID

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
BONNEIL 485 Avenue BERTHELOT Le Mercure C 13851 AIX EN PROVENCE Cedex Tél: 04.42.38.15.50		Tél:	
OGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:			Date:
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné			Lieu ST CANNAT
Examen de conformité fiscale (ECF)			Qualité et nom du signataire: Jean Pierre BONNEIL Président
			Signature



RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2022 ou exercice

du 01/01/2022

Désignation de l'entreprise 3 CG

Adresse 250 ALLEE DE LA GALINETTE 13760 ST CANNAT

au 31/12/2022

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES :					v. notice 1			
NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLETE			
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice 6)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice 2)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice 3)	Valeur des avantages en nature (v. notice 4)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice 5)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice 7)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice 8)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
Total	

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice 1)	
Total des dépenses	Bénéfices imposables
- de l'exercice 2022 (total col.9 + total col.10)	- de l'exercice 2022
- de l'exercice précédent	- de l'exercice précédent

Nom et qualité du signataire	A ST CANNAT	le
<i>POURSA / Président</i>	Signature	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

Désignation de l'entreprise 3 CG Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 250 ALLEE DE LA GALINETTE 13760 ST CANNAT

Numéro SIRET * 8 3 9 9 1 5 8 6 5 0 0 0 2 7

Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2 Durée de l'exercice précédent * 1 2

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

				Exercice N clos le	Exercice N-1 clos le
				<u>3 1 1 2 2 0 2 2</u>	<u>3 1 1 2 2 0 2 1</u>
ACTIF		Brut	Amortissements - Provisions	Net	Net
		1	2	3	4
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles				
	Fonds commercial *	010	012		
	Autres *	014	016	98 087	52 145
	Immobilisations corporelles *	028	030	525	
	Immobilisations financières * (1)	040	042	15	15
Total I (5)		044	048	98 627	52 160
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
	Marchandises *	060	062	7 635	8 005
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances (2)	068	070	9 080	5 925
	Clients et comptes rattachés *				
	Autres * (3)	072	074	199 903	275 543
	Valeurs mobilières de placement	080	082		
	Disponibilités	084	086	152 878	320 660
	Charges constatées d'avance *	092	094		
	Total II	096	098	369 497	610 132
Total général (I+II)		110	112	468 124	662 293
PASSIF				Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		1 000	1 000
	Ecart de réévaluation	124			
	Réserve légale	126		100	100
	Réserves réglementées *	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131	132	396 787	457 962
	Report à nouveau	134			
	Résultat de l'exercice	136		4 266	88 825
	Subventions d'investissement	137			
	Provisions réglementées	140			
	Total I	142		402 153	547 887
DETTES (4)	Provisions pour risques et charges	Total II	154		
	Emprunts et dettes assimilées	156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		7 113	8 153
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	172	58 859	106 253
	Produits constatés d'avance	174			
	Total III	176		65 971	114 406
	Total général (I + II + III)	180		468 124	662 293
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	104 006
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Désignation de l'entreprise : 3 CG

Néant ☐ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410	135 470	412	103 324	414		416	238 794	238 794
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470		472	682	474		476	682	682
Immobilisations financières		480	15	482		484		486	15	15
TOTAL		490	135 485	492	104 006	494		496	239 491	239 491
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Fonds commercial		495		497		498		499		
Autres immobilisations incorporelles		500	83 325	502	57 382	504		506	140 707	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520		522		524		526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546		
	Matériel de transport	550		552		554		556		
	Autres immobilisations corporelles	560		562	157	564		566	157	
TOTAL		570	83 325	572	57 539	574		576	140 864	
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5					
	6	7	8	9	10					
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
	①	②	③	④	Court terme * ⑤	Long terme				
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧		
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589		
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595		
TOTAL					596	585	597	599		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Désignation de l'entreprise : 3 CG

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)		982		Déficits imputés	983	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis		Déficits reportables	984	
Nombre d'opérations sur l'exercice		982 ter		Déficits de l'exercice	860	
				Total des déficits restant à reporter (870=984+860)	870	

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives		381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin		325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)		380	
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS		326	
N° du centre de gestion agréé		388	
Montant de la TVA collectée		374	75 179
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)		378	42 392
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant		399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI		397	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

5

Désignation de l'entreprise : 3 CG		Néant ☐	
Exercice ouvert le : 01/01/2022		et clos le : 31/12/2022	
Durée en nombre de mois		1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	
dont apprentis		657	
dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	188 204
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118	161 738
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	349 942
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	36
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	103 324
Subventions d'exploitation reçues		113	17 500
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	120 860
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)			
Achats		121	128 046
Variation négative des stocks		145	369
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	105 101
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	26 431
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	259 947
IV- Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée		(total 1 + total 2 - total 3)	137 210 855
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	349 942
Effectifs au sens de la CVAE *		023	0
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	01/01/2022
Date de cessation		186	31/12/2022

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)(1) Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 2 2

N° SIRET

8 3 9 9 1 5 8 6 5 0 0 0 2 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

3 CG

ADRESSE (voie)

250 ALLEE DE LA GALINETTE

CODE POSTAL

13760

VILLE

ST CANNAT

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES
PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE

901

NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS
CORRESPONDANTES

902

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES
PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE

903

NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS
CORRESPONDANTES

904

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 2 2

N° SIRET

8 3 9 9 1 5 8 6 5 0 0 0 2 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

3 CG

ADRESSE (voie)

250 ALLEE DE LA GALINETTE

CODE POSTAL

13760

VILLE

ST CANNAT

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

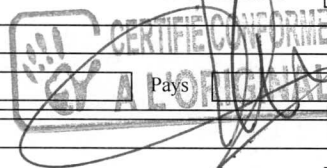
Voie

Code postal

Commune

Pays

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT



ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
COMPTES D'ACTIF			
44170000 ETAT SUBVENTIONS EXPLOITATION			7 847.00
01/01/2022 AN S.A.N.	12 000.00		
19/04/2022 CM VIR DE SPPF 220402/4550/2620		4 000.00	
05/12/2022 CM SPPF RESTITUTION APPORT CAPIT		153.00	
46870000 PRODUITS A RECEVOIR			144 311.40
31/12/2022 EI SUBV CLIP 2021 A RECEVOIR	8 000.00		
31/12/2022 EI AVANCE ALBUM WARNER	31 250.00		
31/12/2022 EI PALY 2 2 SEM 2022	30 000.00		
31/12/2022 EI BENEFICE NET TOURNEE 2021 202	43 311.40		
31/12/2022 EI AIDE ETAT PHONOMA	17 500.00		
31/12/2022 EI SPPP 2022	4 500.00		
31/12/2022 EI SPPP 2022	9 750.00		
COMPTES DE PASSIF			
42820000 PROVISION SUR CP DUE			196.10
31/12/2022 EI PROV SUR CP 2022		196.10	
43820000 CHARGES / CP			78.44
31/12/2022 EI PROV CHARGES/CP 2022		78.44	

 CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
67100000 Charges exceptionnelles sur op			60 000.00
26/07/2022 AC PERISCOPE IDEMNITE TRANSACTIO	60 000.00		

 CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL

SAS 3CG
Société à Actions Simplifiées
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 250 ALL DE LA GALINETTE
13 760 SAINT-CANNAT
839 915 865 RCS SALON

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 24 AVRIL 2023

L'An DEUX MILLE VINGT TROIS, le 24 avril à 14h30, les actionnaires de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle à Hôtel Mercure, Le Griffolet, 19270 USSAC, sur convocation faite par le président.

Il a établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

Monsieur JEAN-PIERRE PORTIER préside la séance en qualité de président de la société.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le président, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent 1 000 actions sur les 1 000 actions composant le capital.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer

I. A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

En sa qualité de Président de la Société, Mr PORTIER Jean-Pierre, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 Décembre 2022 et a établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice.

II. A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- L'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2022 ;
- L'affectation des résultats de cet exercice ;
- Pouvoirs pour formalités ;
- Questions diverses ;

PREMIERE RESOLUTION – APPROBATION DES COMPTES

L'assemblée générale ayant pris connaissance du rapport de gestion approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 4 266 euros. Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes.

JP
MM
JCG
SG
JP/JP
PF/PF

DEUXIEME RESOLUTION – AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 4 266 euros de la manière suivante :

Section 1 – Origine

- Résultat bénéficiaire de l'exercice : 4 266 euros
- Autres Réserves : 396 787 euros

Section 2 – Affectation

Le Président décide d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice clos le 31 Décembre 2022 se montant à 4 266€ :

- o Distribution de dividendes pour 4 266 euros
- o Distribution d'autres réserves pour 115 734 euros

Soit un nouveau Autres Réserves après distribution de 281 053 euros

- Bénéfice distribuable :
A titre de dividendes, soit 120 000 euros Brut, soit 120 euros brut par action
120€ distribués entre les actions A et B pour un montant brut de 120€

	DIVIDENDES BRUT	FLAT TAX	DIVIDENDES NET
MYLENE MADRIAS	30 000€	30%	21 000€
JEREMY PAULY	30 000€	30%	21 000€
SEBASTIEN GOURSEYROL	24 000€	30%	16 800€
ANS CORP	6 000€	0%	6 000€
FRANCIS PUYDEBOIS	9 000€	30%	6 300€
FOO-MANCHU	6 000€	0%	6 000€
JEAN-PIERRE PORTIER	9 000€	30%	6 300€
KIF MUSIC	6 000€	0%	6 000€
TOTAL	120 000€		

Ce dividende sera mis en paiement à compter de ce jour et au plus tard le 30 septembre 2022, sous déduction pour les associés personnes physiques des prélèvements sociaux et forfaitaires ou des acomptes non libératoires d'impôts sur le revenu.

Distribution sur les années antérieures :

- Pour 2021 : distribution de dividendes pour 150 000 euros
- Pour 2020 : distribution de dividendes pour 40 000 euros
- Pour 2019 : distribution de dividendes pour 120 000 euros

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

JCG SG
JP MM
JP/SP PF/PF

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes publicités, dépôts et formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée à 15 h.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président et un associé.

Il a également été établi une feuille de présence signée par les associés ou leurs mandataires.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdit, en trois originaux dont :

1 pour la société
2 pour le dépôt au greffe
ONT SIGNE

Le Président



Les actionnaires



SAS 3CG
Société à Actions Simplifiées
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 250 ALL DE LA GALINETTE
13 760 SAINT-CANNAT
839 915 865 RCS SALON

ASSEMBLEE GENERALE DU 24 AVRIL 2023

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022.

Mr PORTIER Jean-Pierre, Président de la Société SAS 3CG, a, aux fins de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022, établi le présent rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

CHAPITRE I – SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Au cours de cet exercice social 2022, suite au protocole de rupture de contrat de licence avec la société Play2 ; nous avons contracté en licence avec la société Warner et plus particulièrement avec le label Parlophone.

Les conditions portent sur 1 album ferme et 2 options. Les avances ont été négociée et réglées aux 2/3. Les conditions de royalties sont nettement supérieures qu'avec la société Play2 ce qui permettra d'absorber l'override avec Play2.

Un album a été enregistré et composé de 14 titres. Le budget alloué est 103 324€. Deux versions ont été commercialisées le 25 Novembre par Warner (Un digipack de 12 titres et une box collector de 14 titres)

Un clip du single "Quand" a été produit à hauteur de 23 481,57€

Les aides et subventions demandées au CNM, SCPP et Fonpeps sont en cours de paiement ; globalement, on pourra estimer que l'apport des aides finance à minima 50% de l'album.

Un protocole transactionnel a été signé avec la société Le Périscope d'un montant de 60 000€ HT pour rupture contractuelle anticipée de la part des artistes et de la SAS 3CG.

Les artistes étant libérés un nouveau contrat a été conclu avec la société Caramba avec une participation de 20 000€ HT recoupable sur les bénéfices.

La SAS 3CG devient co-producteur avec la société Caramba de la tournée Trois cafés gourmands pour l'année 2023 et jusqu'au mois d'Aout 2024.

CHAPITRE II – EVENEMENTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Les aides et subventions ont été partiellement versées et intégrées dans le résultat 2022.

Les bénéfices de la tournée 2020 /2021 ont été réglés par la société Le Périscope d'un montant de 59 973,68€ TTC ; ils ont également été intégrés au résultat 2022.

Le reste à percevoir des avances de Warner (soit 1/3) a été soldé. L'intégration a été effectuée sur 2022.

CHAPITRE III – EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

A la vue des premiers résultats de ventes et d'impact promotionnel / marketing de Warner et en particulier Parlophone, il s'avère que la SAS 3CG devra développer d'autres éléments pour palier au manque de rentrées financières.

Le nouveau site internet et sa boutique devront être développés ainsi que le merchandising sur les concerts.

Le développement marques peut-être une piste.

Prévoir une demande de Warner pour une ré-édition de l'album "La promesse" au cours de l'année 2023.

CHAPITRE IV – EXPOSE SUR LES RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

- Le chiffre d'affaires H.T. s'est élevé à 188 204 euros contre 46 286 euros en 2021 ;
- Le total des produits d'exploitation s'élève à 470 802 euros contre 347 883 en 2021 ;
- Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 405 783 euros contre 287 403 euros en 2021
- Le résultat d'exploitation ressort à 65 019 euros contre 60 481 euros en 2021 ;

Il est précisé que la Société n'a supporté aucune dépense de travail intérimaire.

Compte tenu d'un résultat financier de néant, le résultat courant avant impôt ressort à 65 019 euros.

Compte tenu des éléments ci-dessus, du résultat exceptionnel de – 60 000 euros, et de l'impôt sur les bénéfices de 753 euros, le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 4 266 euros.

CHAPITRE V – PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 que nous soumettrons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Le bilan et le compte de résultat figurent en annexe.

CHAPITRE VI – AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 4 266 euros de la manière suivante :

Section 1 – Origine

- Résultat bénéficiaire de l'exercice : 4 266 euros
- Autres Réserves : 396 787 euros

Section 2 – Affectation

Le Président décide d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice clos le 31 Décembre 2022 se montant à 4 266€ :

- o Distribution de dividendes pour 4 266 euros
- o Distribution d'autres réserves pour 115 734 euros

Soit un nouveau Autres Réserves après distribution de 281 053 euros

- Bénéfice distribuable :
A titre de dividendes, soit 120 000 euros Brut, soit 120 euros brut par action
120€ distribués entre les actions A et B pour un montant brut de 120€

	DIVIDENDES BRUT	FLAT TAX	DIVIDENDES NET
MYLENE MADRIAS	30 000€	30%	21 000€
JEREMY PAULY	30 000€	30%	21 000€
SEBASTIEN GOURSEYROL	24 000€	30%	16 800€
ANS CORP	6 000€	0%	6 000€
FRANCIS PUYDEBOIS	9 000€	30%	6 300€
FOO-MANCHU	6 000€	0%	6 000€
JEAN-PIERRE PORTIER	9 000€	30%	6 300€
KIF MUSIC	6 000€	0%	6 000€
TOTAL	120 000€		

Ce dividende sera mis en paiement à compter de ce jour et au plus tard le 30 septembre 2023, sous déduction pour les associés personnes physiques des prélèvements sociaux et forfaitaires ou des acomptes non libératoires d'impôts sur le revenu.

Distribution sur les années antérieures :

- Pour 2021 : distribution de dividendes pour 150 000 euros
- Pour 2020 : distribution de dividendes pour 40 000 euros
- Pour 2019 : distribution de dividendes pour 120 000 euros

CHAPITRE VII – DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charges de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

Le Président

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'S' followed by a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.

**ANNEXE 1
BILAN**

**ANNEXE 2
COMPTES DE RESULTAT**